



32ND ANNUAL

LORENZO NATALI

PRIZE

AU-DELÀ DE LA UNE



RÈGLES DU PRIX

Le Prix Lorenzo Natali est organisé depuis 1992 par la direction générale des partenariats internationaux de la Commission européenne (DG INTPA).

Il est décerné à des journalistes en reconnaissance de leur travail de reportage sur des questions internationales, notamment des articles qui mettent en lumière les défis mondiaux les plus pressants. Ce Prix commémore l'ancien vice-président de la Commission européenne, Lorenzo Natali, qui a grandement contribué à promouvoir et à faire avancer les politiques européennes de développement.

1. PÉRIODE DE CANDIDATURE

Déposez votre candidature via notre [formulaire en ligne](#) du 29 mai au 30 juin 2024 avant 23 h 59 CEST.

Les candidats ne peuvent déposer qu'une seule contribution dans une même catégorie de prix.

Si vous rencontrez des difficultés pour soumettre votre candidature en ligne, veuillez contacter le [Secrétariat du Prix Lorenzo Natali](#) pour obtenir de l'assistance.

2. THÈMES ET CATÉGORIES

THÈMES

Le Prix Lorenzo Natali reconnaît et récompense les efforts des journalistes qui contribuent, par leur travail d'investigation, aux thèmes suivants :

- Climat, environnement et énergie
- Numérique et infrastructures
- Égalité de genre
- Développement humain
- Migration et déplacements forcés
- Paix et gouvernance
- Croissance durable et emplois
- Jeunesse

CATÉGORIES

Les candidats **doivent opter pour l'une des quatre catégories suivantes** lorsqu'ils remplissent le [formulaire en ligne](#).

Le Prix est ouvert aux journalistes dans les quatre catégories suivantes :

- **Prix du Meilleur Journaliste Émergent** : des reportages réalisés par des journalistes âgés de 18 à 25 ans au moment de la soumission de leur candidature au Prix et publiés par un média basé dans l'un des pays éligibles.
- **Prix du Journalisme d'Investigation** : des reportages publiés par un média basé dans l'un des pays éligibles dont l'objectif est de mettre au jour des problèmes graves tels que des crimes, des injustices, de la corruption ou des malversations d'entreprises et de les exposer au public.
- **Prix du Journalisme de Reportage** : des reportages publiés par un média basé dans l'un des pays éligibles et visant à divertir, éduquer, engager ou informer le public. Peuvent se pencher sur un événement ou une situation d'actualité, une personne ou un groupe. Peuvent couvrir des innovations et des solutions aux défis actuels.
- **Prix Spécial** : ce prix a pour but de donner de la visibilité à d'autres types de médias. L'édition 2024 récompensera les travaux de **photojournalisme** publiés par un média basé dans l'un des pays éligibles. Pour cette catégorie, seules les photographies avec une seule image accompagnées d'une légende et d'une signature seront acceptées.

Si le [Secrétariat du Prix Lorenzo Natali](#) constate qu'une contribution n'a pas été soumise dans la bonne catégorie, il pourrait contacter le candidat pour lui demander de soumettre à nouveau sa candidature dans les délais impartis.

Nous recommandons vivement aux candidats de ne pas attendre la toute dernière minute pour soumettre leur candidature afin d'éviter tout problème technique inattendu.

La liste complète des pays éligibles peut être consultée [ici](#).

3. ÉLIGIBILITÉ

Les contributions doivent avoir été publiées ou diffusées entre le 30 mai 2023 et le 29 mai 2024. Toutes les contributions fournies doivent être librement accessibles par le biais d'un lien en ligne (ne pas être masquées derrière un péage de lecture numérique).

ÉLIGIBILITE GEOGRAPHIQUE

La localisation de la société de médias qui a publié le reportage détermine l'éligibilité géographique de votre candidature. Le bureau de l'organe de presse doit être situé dans un pays éligible. Par exemple, un reportage publié par Reuters India est éligible, alors qu'un reportage publié par Reuters USA, même s'il concerne l'Inde, ne l'est pas. La liste complète des pays éligibles est disponible [ici](#).

FORMAT

Les candidatures peuvent être soumises dans les formats suivants :

- écrit
- audio-visuel
- multimédia (comme des articles interactifs comprenant des graphiques, des infographies, etc.).
- photographies avec une seule image (Prix spécial — photojournalisme).

Les contributions doivent être soumises sous la forme d'un lien URL. Si le reportage soumis n'est disponible qu'en version imprimée, il doit être scanné et mis à disposition via un lien accessible vers un système de stockage en nuage avec l'autorisation de l'éditeur.

CONDITIONS LINGUISTIQUES

Les candidatures sont admises dans toutes les langues, accompagnées d'une traduction dans l'une des langues suivantes : **anglais, français, espagnol, allemand ou portugais**, lorsque ces langues ne sont pas les langues d'origine du reportage. Les contributions réalisées dans des langues autres que l'anglais, le français, l'espagnol, l'allemand ou le portugais ne seront évaluées que sur la base des textes traduits.

Pour les contributions écrites, les traductions doivent être téléchargées en format Word ou PDF au moment de la soumission de la candidature. Pour les contributions audiovisuelles, les versions vidéo/audio traduites doivent être partagées par le biais d'un lien accessible vers un système de stockage en nuage et doivent accompagner la candidature. Les traductions des contributions



écrites ne doivent pas dépasser 2 300 mots, et les traductions des contributions audiovisuelles ne doivent pas dépasser 30 minutes.

LONGUEUR

Pour les textes, la longueur maximale est de 2 300 mots. Si la contribution dépasse 2 300 mots, elle doit être accompagnée d'un résumé dans l'une des langues autorisées mentionnées ci-dessus.

Les contributions vidéo et audio peuvent durer jusqu'à 30 minutes. Si la contribution dépasse 30 minutes, elle doit être accompagnée d'un résumé dans l'une des langues autorisées.

Pour le Prix Spécial — photojournalisme, une seule image doit être soumise et doit être accompagnée d'une description longue. Cette description longue doit expliquer le contexte de la photographie et indiquer si le photographe a influencé la scène de quelque manière que ce soit. Les candidats doivent s'assurer que le consentement de leurs sujets a été traité de manière appropriée, en tenant particulièrement compte des lois locales et internationales et de la capacité à donner un consentement éclairé.

Les expositions multiples, les polyptyques (diptyques, triptyques, etc.) et les panoramas assemblés, qu'ils aient été réalisés à l'aide d'un appareil photo ou d'un logiciel de retouche d'images, ne sont pas éligibles au Prix spécial.

Las piezas escritas deben ser de máximo 2 300 palabras. Si la pieza supera las 2 300 palabras, deberá adjuntarse un resumen en una de las lenguas permitidas mencionadas anteriormente.

AUTEUR(S)

Le plagiat, qui inclut l'utilisation non autorisée de la langue et des idées d'un autre auteur et le fait de les présenter comme siennes, entraînera la disqualification. La découverte rétroactive d'un plagiat entraînera le retrait rétroactif du Prix.

Les reportages soumis peuvent être l'œuvre d'un ou de plusieurs auteurs. Les participants doivent être les auteurs et les détenteurs des droits d'auteur et des droits moraux de leur travail.

DROITS A L'IMAGE ET AUX ENREGISTREMENTS SONORES

Pour le Prix Spécial — photojournalisme, le contenu ne peut pas être modifié numériquement de manière significative au-delà de l'optimisation standard (recadrage, ajustements raisonnables de l'exposition, de la couleur, du contraste, etc).

Il n'est pas permis d'altérer la réalité de base d'une photographie. Pas de retrait ni d'insertion d'objets. Pas de clonage de pixels pour créer une nouvelle image ni d'ajout à une image. Il est interdit de mettre en scène des événements, notamment en invitant des personnes ou des groupes photographiés à faire des choses ou en leur demandant de répéter des choses qui ont



eu lieu avant l'arrivée du photographe, ou en organisant quelque chose pour induire le public en erreur. Pas de changement radical de couleur. Les images générées par l'intelligence artificielle ne sont pas éligibles.

LAUREATS ANTERIEURS

Les lauréats de l'édition de 2023 du Prix ne peuvent pas concourir à nouveau pour le Prix en 2024 mais ils sont éligibles pour les éditions suivantes.

4. CRITÈRES D'ÉVALUATION

Le secrétariat du Prix se réserve le droit de disqualifier toute contribution dont le contenu serait blessant, trompeur, diffamatoire ou vulgaire, ou qui contiendrait des éléments susceptibles de constituer ou d'encourager une conduite pouvant être qualifiée d'infraction pénale, qui mettrait en jeu une responsabilité civile ou qui violerait de toute autre manière une loi nationale ou internationale.

4.1. CRITERES D'EVALUATION POUR LES CONTRIBUTIONS TEXTUELLES ET MULTIMEDIAS

PERTINENCE (SUR UNE ECHELLE DE 0 A 5)

Le principal critère d'évaluation sera la pertinence du reportage au regard des thèmes suivants :

- Climat, environnement et énergie
- Numérique et infrastructures
- Égalité de genre
- Développement humain
- Migration et déplacements forcés
- Paix et gouvernance
- Croissance durable et emplois
- Jeunesse

UN SCORE DE ZERO AU CRITERE DE PERTINENCE ENTRAINERA LA DISQUALIFICATION DE LA CONTRIBUTION.

RIGUEUR DU REPORTAGE (SUR UNE ECHELLE DE 0 A 5)

La contribution est bien documentée et s'appuie sur des sources variées. Elle est précise et factuelle et/ou étayée par des preuves et bien articulée s'il s'agit d'un article d'opinion.

CONTENU (SUR UNE ECHELLE DE 0 A 5)

Langue et neutralité, style, structure, clarté du langage, approche originale du thème, maintien de l'intérêt du lecteur. Les contributions multimédias seront également évaluées en fonction de la pertinence des supports choisis (images, infographies, graphiques, etc.) et de la qualité de l'exécution.

VALEUR AJOUTEE (SUR UNE ECHELLE DE 0 A 5)

Le reportage dévoile un sujet ayant un impact sur la société et met en lumière une question qui aide à construire des partenariats internationaux pour un changement mondial durable.

Le reportage incite à la réflexion et a le potentiel de faire changer d'avis ou de modifier la perspective d'un sujet.

4.2. CRITERES D'EVALUATION POUR LES CONTRIBUTIONS VIDEO OU AUDIO

PERTINENCE (SUR UNE ECHELLE DE 0 A 5)

Le principal critère d'évaluation sera la pertinence du reportage au regard des thèmes suivants :

- Climat, environnement et énergie
- Numérique et infrastructures
- Égalité de genre
- Développement humain
- Migration et déplacements forcés
- Paix et gouvernance
- Croissance durable et emplois
- Jeunesse

UN SCORE DE ZERO AU CRITERE DE PERTINENCE ENTRAINERA LA DISQUALIFICATION DE LA CONTRIBUTION.

RIGUEUR DU REPORTAGE (SUR UNE ECHELLE DE 0 A 5)

La contribution est bien documentée et s'appuie sur des sources variées. Elle est précise et factuelle et/ou étayée par des preuves et bien articulée s'il s'agit d'un article d'opinion.

ÉDITION ET ENREGISTREMENT (SUR UNE ECHELLE DE 0 A 5)

Langue et neutralité, style, structure, clarté, qualité de l'image et de la piste audio/image. La valeur ajoutée du matériel audiovisuel est claire. Utilisation innovante et appropriée des techniques d'enregistrement.

VALEUR AJOUTEE (SUR UNE ECHELLE DE 0 A 5)

Le reportage dévoile un sujet ayant un impact sur la société et met en lumière une question qui aide à construire des partenariats internationaux pour un changement mondial durable.

Le reportage incite à la réflexion et a le potentiel de faire changer d'avis ou de modifier la perspective d'un sujet.

4.3. CRITERES D'ÉVALUATION POUR LE PRIX SPECIAL — PHOTOJOURNALISME

PERTINENCE (SUR UNE ECHELLE DE 0 A 5)

Le principal critère d'évaluation sera la pertinence du reportage au regard des thèmes suivants :

- Climat, environnement et énergie
- Numérique et infrastructures
- Égalité de genre
- Développement humain
- Migration et déplacements forcés
- Paix et gouvernance
- Croissance durable et emplois
- Jeunesse

UN SCORE DE ZERO AU CRITERE DE PERTINENCE ENTRAINERA LA DISQUALIFICATION DE LA CONTRIBUTION.

COMPOSITION ET QUALITE VISUELLE (SUR UNE ECHELLE DE 0 A 5)

Cadrage, équilibre et composition des éléments dans la contribution. Les contributions soumises doivent attirer l'attention du public sur le sujet tout en transmettant efficacement l'histoire ou le message. Les aspects techniques tels que l'exposition, l'éclairage, l'équilibre des couleurs et le post-traitement seront pris en compte.

IMPACT ET NARRATION VISUELLE (SUR UNE ECHELLE DE 0 A 5)

La contribution communique clairement l'histoire ou le message et capture un moment crucial de l'histoire racontée. L'image unique transmet l'essence de l'histoire. La composition ou la

technique propose une approche originale et créative de la narration. Les contributions présentées suscitent une forte émotion.

VALEUR AJOUTÉE (SUR UNE ECHELLE DE 0 A 5)

La photo dévoile un sujet ayant un impact sociétal et met en lumière une question qui contribue à la création de partenariats internationaux en vue d'un changement mondial durable. Les normes éthiques du photojournalisme sont respectées (par exemple, les groupes vulnérables).

Elle incite à la réflexion et a le potentiel de faire changer d'avis les personnes ou de modifier leur perspective d'un sujet grâce à l'utilisation de la composition, d'éléments techniques et d'approches créatives.

5. PRIX

Les catégories ne seront pas récompensées si le niveau de qualité attendu n'est pas atteint. Chaque lauréat recevra 10 000 euros. En cas de victoire d'une contribution cosignée, le prix financier sera réparti entre tous les auteurs. Le lauréat de la catégorie « Meilleur Journaliste Émergent » se verra également offrir un stage auprès d'un partenaire médiatique. Les lauréats seront invités à participer à une cérémonie à Bruxelles, dont la date sera rendue publique en temps utile.

6. PROCESSUS DE SÉLECTION

Les candidatures feront l'objet d'une phase de présélection menée par cinq écoles de journalisme. Les contributions présélectionnées seront ensuite jugées par un Grand Jury indépendant, composé d'experts du monde entier. Pour en savoir plus sur les anciens membres du Grand Jury, cliquez [ici](#).

La décision du Grand Jury est définitive et irrévocable.

7. DROITS D'AUTEUR

La Commission européenne a le droit de reproduire et de diffuser les contributions récompensées dans ses propres publications, sur son site Internet et dans d'autres supports de communication et de promotion, y compris, de manière non exhaustive, le matériel publicitaire du Prix Lorenzo Natali.

8. DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ

La Commission européenne s'engage à protéger les données à caractère personnel. La Direction générale des partenariats internationaux traite vos données à caractère personnel dans le cadre du Prix Lorenzo Natali 2024 - Concours, conformément au [Règlement \(EU\) 2018/1725](#) et à la déclaration de confidentialité spécifique.